

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE Information réglementée

Le 28 octobre 2016

### AEDIFICA

Société anonyme

Société immobilière réglementée publique de droit belge  
Siège social : Avenue Louise 331-333, 1050 Bruxelles  
Numéro d'entreprise : 0877.248.501 (RPM Bruxelles)  
(la « Société »)

*Le présent document n'est pas destiné être communiqué, publié ou distribué dans ou vers les Etats-Unis, le Canada, le Japon et l'Australie ou dans quelque juridiction que ce soit où une telle publication ne serait pas autorisée avant qu'elle ne soit enregistrée ou n'ait la qualité requise conformément aux lois de la juridiction concernée*

### Communiqué de presse

#### Dividende optionnel

#### Option de souscrire à une nouvelle action contre 70,518 euro

#### CONDITIONS RELATIVES AU DIVIDENDE OPTIONNEL POUR L'EXERCICE 2015/2016

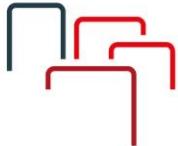
Le Conseil d'administration de la société immobilière réglementée publique Aedifica (ci-après aussi la "Société") (Euronext: AED – ISIN BE0003851681) a décidé d'offrir à nouveau cette année aux actionnaires la possibilité d'un dividende optionnel. A partir du 4 novembre 2016 jusqu'au 23 novembre 2016 (inclus) (16:00 CET), il sera possible de souscrire à une nouvelle action au prix d'émission de 70,518 euro par l'apport de 46 coupons n° 15 de 1,533 euro.

Les actionnaires ont été informés lors de l'assemblée générale ordinaire qui a eu lieu aujourd'hui (vendredi 28 octobre 2016) des modalités concrètes de ce dividende optionnel, dont le prix d'émission et la période d'option. Ultérieurement, l'assemblée générale a approuvé le dividende brut de EUR 2,10 brut (EUR 1,533 net) par action pour l'exercice 2015/2016.

Le Conseil d'administration a décidé de faire usage pour la deuxième fois de la possibilité d'un dividende optionnel offrant aux actionnaires la possibilité (i) d'apporter la créance de dividende net au capital de la Société en contrepartie de l'émission de nouvelles actions ordinaires, ou (ii) de recevoir le dividende en espèces, ou (iii) d'opter pour une combinaison des deux options précédentes.

Les nouvelles actions ordinaires Aedifica qui seront émises dans le cadre du dividende optionnel participeront au résultat de la Société pour l'exercice en cours 2015/2016 (c'est-à-dire à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2016).

Dans la mesure où les actionnaires optent pour le dividende optionnel, ils offrent à Aedifica la possibilité de renforcer ses capitaux propres et, par conséquent, de réduire son taux d'endettement (légalement limité). En outre, ils offrent à la Société la possibilité, le cas échéant, d'effectuer des transactions additionnelles financées par dettes, et de concrétiser ainsi son objectif de croissance.



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE Information réglementée

Le 28 octobre 2016

Le dividende optionnel mène également (au prorata de l'apport de droits au dividende au capital de la Société) à une rétention de moyens dans la Société qui renforcent sa liquidité.

Les actionnaires ont donc le choix entre:

- **Le paiement du dividende en espèces:**

Le coupon n° 15 donne droit à un dividende brut de 2,10 euro ou 1,533 euro net (après déduction du précompte mobilier de 27%)<sup>1</sup> par action.

- **L'apport du dividende en contreparties de nouvelles actions ordinaires Aedifica:**

L'actionnaire peut souscrire à une nouvelle action par l'apport de 46 coupons n° 15 (chaque coupon s'élevant au dividende net de 1,533 euro)<sup>2</sup>. Cela revient à un prix d'émission de 70,518 euro par action (étant  $46 \times 1,533$  euro = 70,518 euro).

Ces modalités ont été fixées sur base du "prix moyen pondéré par les volumes" (le "VWAP" ou "Volume-weighted Average Price"), de l'action Aedifica durant les cinq derniers jours de bourse sur Euronext Brussels, c'est-à-dire du 21 octobre 2016 jusqu'au 27 octobre 2016 inclus, à savoir EUR 76,92 (arrondi). Comme les nouvelles actions donnent droit aux dividendes à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2016, le dividende brut de 2,10 euro pour l'exercice 2015/2016 a ensuite été déduit, ce qui mène à un cours boursier moyen corrigé (arrondi) de 74,82 euro.

Le prix d'émission de 70,518 euro par action intègre une décote de 5,75 % par rapport au cours boursier de référence appliqué, diminué du dividende brut. Sur la base du cours de clôture du 27 octobre 2016 (également après déduction du dividende brut) la décote s'élève à 3,77 %.

- **Combinaison de modalités de paiement:**

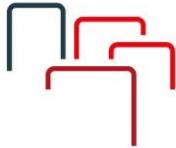
Une combinaison de l'apport en nature des droits au dividende en contrepartie de nouvelles actions et du paiement du dividende en espèces.

**L'action Aedifica sera cotée cum coupon n° 15 jusqu'au mardi 1<sup>er</sup> novembre 2016 (inclus).** A partir du mercredi 2 novembre 2016 (date ex-coupon), l'action Aedifica sera cotée ex coupon n° 15.

Les actionnaires sont invités dans le cadre du dividende optionnel à communiquer leur choix à partir du 4 novembre 2016 et au plus tard le 23 novembre 2016 (inclus) (16:00 CET). Les titulaires d'actions nominatives peuvent s'adresser à la Banque Degroof Petercam et sont priés de suivre les instructions qu'ils recevront par courrier d'Aedifica. Les titulaires d'actions dématérialisées peuvent s'adresser à la Banque Degroof Petercam s'ils y ont un compte ou à l'institution financière où ils conservent leurs actions, et sont priés de suivre les instructions que l'institution financière leur transmettra pour l'enregistrement de leur choix.

<sup>1</sup> Au sujet du traitement fiscal des dividendes de la société, il est renvoyé au Mémorandum d'Information dans lequel figurent des explications à titre purement informatif en ce qui concerne ce traitement fiscal.

<sup>2</sup> Ce ratio vaut pour les actions conférant un droit au dividende sur tout l'exercice comptable 2015/2016. Les 19.856 actions qui ont été émises le 2 octobre 2015 et qui seront cotées à partir du 2 novembre 2016, c.-à-d. après le détachement du coupon n° 15, donnent seulement droit à un dividende *pro rata temporis* pour l'exercice comptable 2015/2016.



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE Information réglementée

Le 28 octobre 2016

Les actionnaires n'ayant pas manifesté leur choix de la manière prévue pour le 23 novembre 2016 (16:00 CET) recevront en tout cas et seulement le dividende en espèces.

Le Mémorandum d'Information relatif au dividende optionnel, disponible à partir du vendredi 28 octobre 2016, contient plus d'informations au sujet du dividende optionnel. Le Mémorandum d'Information est disponible, sous réserve des restrictions usuelles, sur le site web suivant: [www.aedifica.be](http://www.aedifica.be). Veuillez lire attentivement ce Mémorandum d'Information avant de prendre une décision.

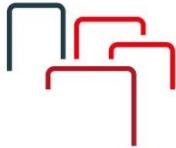
A la date de la mise en paiement du dividende, à savoir le 28 novembre 2016, la réalisation de l'augmentation du capital et l'émission des nouvelles actions seront constatées et le paiement effectif du dividende aura lieu. La Banque Degroof Petercam qui intervient comme *centralisator* de l'opération livrera les nouvelles actions et/ou paiera la partie en espèces suivant le choix que l'actionnaire a fait. Les résultats du dividende optionnel seront également annoncés ce jour-là.

La Société adressera une demande à Euronext Bruxelles pour la cotation des nouvelles actions émises dans le cadre du dividende optionnel à la suite de l'augmentation de capital et proposera que les nouvelles actions émises avec le coupon n° 16 soient admises à la négociation sur Euronext Brussels à partir de la date d'émission (lundi 28 novembre 2016).

Le service financier dans le cadre du dividende optionnel est fourni par la Banque Degroof Petercam.

### Agenda de l'actionnaire

28 octobre 2016	Assemblée générale annuelle
28 octobre 2016	Publication du Mémorandum d'Information
2 novembre 2016	Cotation ex-coupon
3 novembre 2016	Dividend Record date
4 novembre 2016 jusqu'au 23 novembre 2016 (inclus) (16:00 CET)	Période d'option pour l'actionnaire
28 novembre 2016	Réalisation de l'augmentation de capital, émission des nouvelles actions et mise en paiement du dividende en cash
28 novembre 2016	Publication des résultats du dividende optionnel
28 novembre 2016	Date prévue pour la négociation des nouvelles actions sur Euronext Brussels



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE Information réglementée

Le 28 octobre 2016

Cette annonce ne constitue pas une recommandation relative à une offre quelconque. Les personnes qui envisagent un investissement dans des instruments financiers doivent consulter une personne autorisée, spécialisée en le conseil en matière de tels investissements. Ce communiqué de presse et les autres informations qui sont mises à disposition dans le cadre du dividende optionnel ne constituent pas une offre de ou une sollicitation à souscrire à des actions de Aedifica ou à en acquérir aux Etats-Unis, ni constitue-t-elle une offre de ou une sollicitation à souscrire à des actions de Aedifica ou à en acquérir dans quelque juridiction où telle offre ne serait pas autorisée avant d'être enregistrée ou qualifiée conformément aux lois de telle juridiction. Non plus constitue-t-elle une offre ou sollicitation à quelque personne qui ne peut légalement recevoir une telle offre ou sollicitation. Les actions de Aedifica n'ont pas été et ne seront pas enregistrées conformément au US Securities Act de 1933, et les titres ne peuvent pas être offerts ou vendus aux Etats-Unis sans enregistrement conformément au US Securities Act de 1933 ou sans exemption d'enregistrement et Aedifica n'a pas l'intention d'organiser une offre de titres aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon, ou à quelque résident ou citoyen des Etats-Unis, du Canada, de l'Australie ou du Japon. Ni cette annonce, ni une copie de celle-ci ne peut être introduite ou envoyée dans ou envers, ou directement ou indirectement distribuée aux Etats-Unis, en Australie, au Canada ou au Japon, ou ailleurs hors de la Belgique. La distribution de cette annonce peut être soumise à des restrictions légales et toutes les personnes qui ont accès à cette annonce devraient s'informer de telles restrictions éventuelles et les respecter.

**Aedifica est une société immobilière réglementée publique de droit belge spécialisée en immobilier de santé, en particulier dans le logement des seniors. Elle a développé un portefeuille de plus de 1 milliard € en Belgique, en Allemagne et aux Pays-Bas.**

**Elle est cotée sur le marché continu d'Euronext Brussels depuis 2006 et est identifiée par les codes suivants : AED ; AED:BB (Bloomberg) ; AOO.BR (Reuters).**

**Sa capitalisation boursière était de 1,1 milliard € au 30 septembre 2016.**

**Aedifica fait partie des indices EPRA.**

### Pour toute information complémentaire

**Stefaan Gielens mrics**  
**Chief Executive Officer**

Louizalaan 331 (bus 8) / Avenue Louise 331 (bte 8)  
B-1050 Brussels - Belgium  
Tel: +32 2 626 07 72 - Fax: +32 2 626 07 71  
stefaan.gielens@aedifica.be  
[www.aedifica.be](http://www.aedifica.be)

**Jean Kotarakos**  
**Chief Financial Officer**

Louizalaan 331 (bus 8) / Avenue Louise 331 (bte 8)  
B-1050 Brussels - Belgium  
Tel: +32 2 626 07 73 - Fax: +32 2 626 07 71  
jean.kotarakos@aedifica.be  
[www.aedifica.be](http://www.aedifica.be)

**Martina Carlsson**  
**Control & Communication Manager**

Louizalaan 331 (bus 8) / Avenue Louise 331 (bte 8)  
B-1050 Brussels - Belgium  
Tel: +32 2 627 08 93 - Fax: +32 2 626 07 71  
Mobile: +32 478 67 86 76  
[martina.carlsson@aedifica.be](mailto:martina.carlsson@aedifica.be)  
[www.aedifica.be](http://www.aedifica.be)

